

**Loi sur les ressources en agrégats**  
**Formulaire 1 – Avis de demande de permis**

Je, Cedarhurst Quarries and Crushing Limited (c/o CRH Canada Group Inc.):

2300 Steeles Avenue West, 4e étage  
Concord, ON L4K 5X6

donne avis par les présentes qu'une demande de Catégorie 3 – permis de catégorie A, pour l'exploitation d'un puits dans le but d'extraire des agrégats à une distance non inférieure à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la nappe souterraine établie a été présentée

pour extraire des agrégats d'un puits de 15,3 hectares, situé à :

Partie du lot 80, concession 1 W.P.R & Partie de l'indemnité de route initial entre les lots 80 et 81, concession 1 W.P.R, Canton de Tiny, Comté de Simcoe

La demande vise : l'extension du puits d'extraction Teedon de CRH (ARA Licence: 3670).

Le tonnage annuel demandé est de: 600,000 tonnes par an en combinaison avec le puits d'extraction de Teedon existant (ARA Licence: 3670).

Un plan d'implantation détaillé et un, ou plusieurs, rapports sur la proposition peuvent faire l'objet d'un examen au bureau du canton de Tiny ou au bureau de district du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Toute personne qui désire s'opposer à la présente demande doit faire parvenir par écrit son opposition et les motifs de celle-ci à **l'auteur de la demande et au bureau du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts** local ou de district à l'adresse ci-dessous. Remarque : Les soumissions par courriel sont acceptées. L'auteur de l'opposition doit inclure l'adresse postale complète à laquelle il souhaite recevoir une réponse. **Les courriels ne contenant pas d'adresse postale ne seront pas acceptés.**

L'auteur de la demande : Cedarhurst Quarries and Crushing Limited (c/o CRH Canada Group Inc.)  
2300 Steeles Avenue West, 4th Floor  
Concord, ON L4K 5X6  
Jessica.ferri@ca.crh.com

MRNF : Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, district de Midhurst  
2284 Nursery Road  
Midhurst, ON, L9X 1N8  
MidhurstAgg@ontario.ca

La date limite pour présenter une opposition à **l'auteur de la demande** et au **ministère** est :

le 25 mars 2019.

**Note :** *Tous les renseignements concernant la présente demande, y compris les oppositions écrites, le nom et l'adresse de tout opposant, sont soumis à l'examen du public aux fins de la présente demande, conformément à la Loi sur les ressources en agrégats. La personne qui formule une opposition écrite consent à sa divulgation aux fins de la demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.*

**Loi sur les ressources en agrégats**  
**Formulaire 2 – Avis de séance publique d'information**

Je, Cedarhurst Quarries and Crushing Limited (c/o CRH Canada Group Inc.):

2300 Steeles Avenue West, 4e étage  
Concord, ON L4K 5X6

donne avis, par les présentes, qu'il y aura une séance publique d'information le:

le 5 mars 2019, à partir de 16h – 19h à:

Centre communautaire de Wyebridge  
8340 County Road 93  
Tiny, ON  
L0K 2E1

Le but de la séance d'information est de présenter au public les détails de la demande d'un(e)

Catégorie 3 – permis de catégorie A, pour l'exploitation d'un puits dans le but d'extraire des agrégats à une distance non inférieure à 1,5 mètre au-dessus du niveau de la nappe souterraine établie

Le site proposé pour le puits d'extraction est :

Partie du lot 80, concession 1 W.P.R & Partie de l'indemnité de route initial entre les lots 80 et 81,  
concession 1 W.P.R, Canton de Tiny, Comté de Simcoe